

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS394/19
WT/DS395/18
WT/DS398/17
7 décembre 2012
(12-6734)

Original: anglais

CHINE – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE DIVERSES MATIÈRES PREMIÈRES

Rapport de situation de la Chine

La communication ci-après, datée du 6 décembre 2012 et adressée par la délégation de la Chine au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant les différends

Chine – Mesures relatives à l'exportation de diverses matières premières (WT/DS394, WT/DS395, WT/DS398)

La Chine soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

Le 22 février 2012, l'Organe de règlement des différends (l'"ORD") a adopté ses recommandations et décisions concernant les différends *Chine – Mesures relatives à l'exportation de diverses matières premières* (WT/DS394, WT/DS395, WT/DS398). À la réunion de l'ORD du 23 mars 2012, la Chine a informé l'ORD de son intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD en la matière. Le 24 mai 2012, la Chine, les États-Unis et l'Union européenne ont informé l'ORD qu'ils étaient convenus que le délai raisonnable imparti à la Chine pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD serait de 10 mois et 9 jours et viendrait à expiration le 31 décembre 2012.

Les avis concernant le Programme 2013 d'application des droits de douane et la Liste 2013 des marchandises visées par l'administration du régime de licences d'exportation sont en cours de rédaction et devraient être promulgués d'ici la fin de 2012. Ces mesures assureront la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD dans ces différends.
